

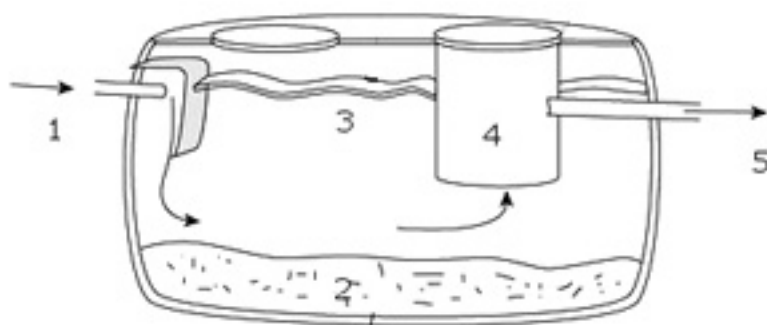
Les différentes techniques de prétraitement et de traitement des eaux usées dans le cas d'un assainissement non collectif sont décrites dans l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et dans le Document Technique (DTU 64-1) de mars 2007.

Les systèmes mis en oeuvre doivent permettre le traitement commun des eaux vannes (WC) et des eaux ménagères (cuisine, salle de bain et buanderie).

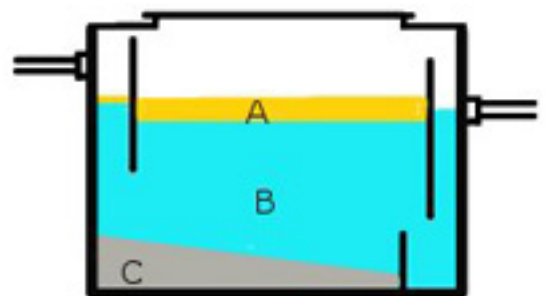
Le prétraitement

Celui-ci est assuré soit par une fosse septique, soit par une fosse toutes eaux, soit par une installation d'épuration biologique à boues activées ou à culture fixée. L'objectif de l'assainissement individuel étant d'être une technique simple, la solution par fosse toutes eaux est à privilégier pour les nouvelles installations.

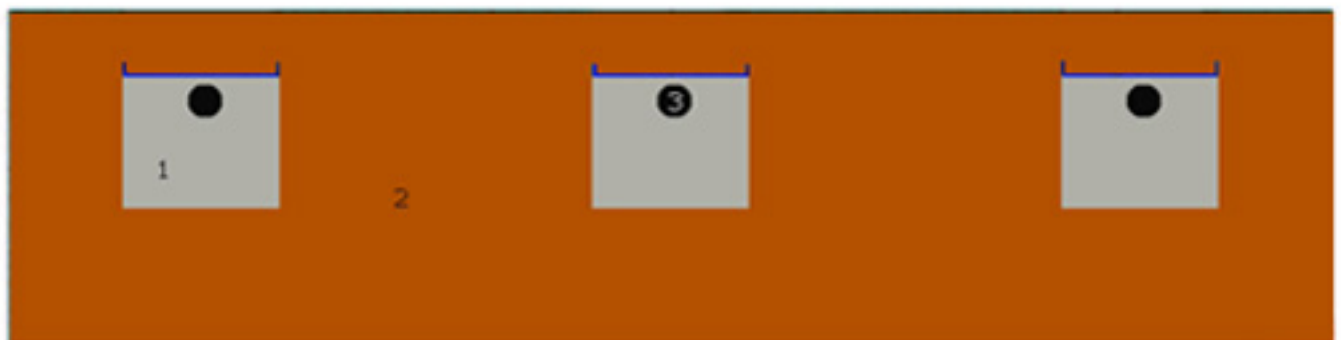
L'ouvrage de prétraitement peut être complété par un bac à graisse disposé sur les eaux ménagères en amont de la fosse et un préfiltre en aval de la fosse pour éviter le départ de matières dans le dispositif de traitement.



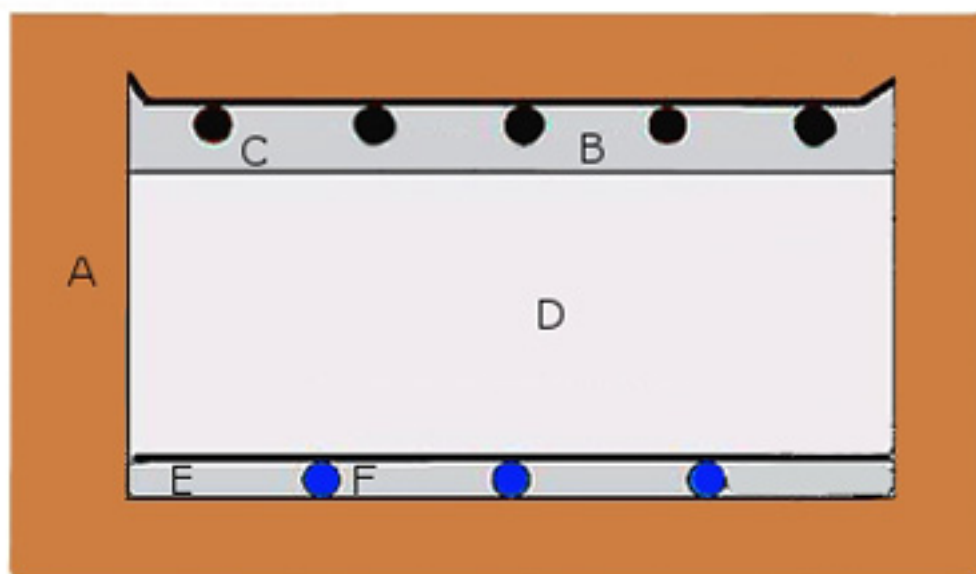
Fosse toutes eaux



Bac à graisse



tranchée d'épandage



filtre à sable drainé